



**DISCOURS DE M. ANTONIO HODGERS, CONSEILLER D'ETAT CHARGÉ DU DALE**  
**Présentation de l'ouvrage « Genève, espaces et édifices publics »**  
**Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève IV**  
mardi 6 septembre 2016 à 17h15  
Cour et salons bleu et jaune de l'Hôtel de Ville

Je tiens tout d'abord à remercier à la Société d'histoire de l'art en Suisse pour la publication de ce 4<sup>e</sup> volume consacré à Genève, « Genève, espaces et édifices publics » et aussi pour l'organisation de l'événement de cette fin d'après-midi en ces lieux chargés d'histoire.

Mes sincères félicitations vont tout naturellement aux auteurs de cet ouvrage, notamment Isabelle Brunier, députée et directrice de cette publication, mais également aux autres historiens et historiens de l'art de l'office du patrimoine et des sites du DALE: Matthieu de la Corbière, Bénédicte Frommel, David Ripoll, Nicolas Schätti, Anastazja Winiger-Labuda.

Nous tenons là un ouvrage de référence historique sur les monuments intra-muros de la ville, côté rive gauche. Ce livre, qui rend un hommage à l'art de bâtir, témoigne aussi de la manière d'habiter et de vivre en ces lieux.

C'est en effet sur cette colline de la Vieille Ville que sont regroupés, depuis le Moyen Age, les bâtiments qui accueillent les lieux du pouvoir et de l'exécution des tâches régaliennes de l'Etat. C'est ainsi que le gouvernement siège à l'Hôtel de Ville, ici même, dans la même salle, depuis le XV<sup>e</sup> siècle !

C'est également à proximité que l'enseignement prodigué au Collège Calvin depuis 1563, s'est inscrit comme une valeur démocratique essentielle.

D'autres lieux de cette colline sont pour leur part destinés à un usage public, plus particulièrement à l'échange et au commerce - magasins, banques, cafés, hôtels. Ils manifestent le dynamisme économique de la cité. Aujourd'hui immense centre commercial à ciel ouvert, les Rues Basses n'ont cessé d'être dévolues à ces activités depuis l'époque des foires médiévales.

La Vieille Ville est également riche en espaces publics - rues, places, promenades - qui s'offrent à la rencontre, au partage, à la mixité sociale, et qui, parce qu'ils sont des lieux où chacun a droit de passage et d'usage, autorisent une perception de notre environnement bâti à la fois personnelle et collective.

Cette manière de construire la ville de manière collective et individuelle, avec une mixité assumée, notamment sur le plan social mais aussi du bâti où les places, espaces, fontaines et

---

promenades, côtoient les logements et les commerces – ou activités comme l'on dit aujourd'hui – m'interpelle.

Le département que je préside recoupe les politiques publiques aménagement et patrimoine, en plus du logement et de l'énergie.

La ville ancienne révèle ainsi que les urbanistes, dès le Moyen Age, ont conçu la ville comme un tout, comme un espace de vie pluriel et bigarré, à mille lieues des cités-dortoirs tant à la mode dans les années 1960 et 1970.

Face au constat d'échec de ces cités sur les plans sociaux et de qualité architecturale, les quartiers que nous réalisons aujourd'hui se rapprochent davantage de la vision de la ville intra-muros décrite dans ce 4<sup>e</sup> volume des Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève : ils sont mixtes, vivants et placent l'espace public au centre du bâti.

Ce qui émerge, grâce à l'étude et à la connaissance des œuvres bâties, ça n'est pas tant le plaisir du passé, mais bien la sensation d'un va-et-vient constant entre passé et présent.

La permanence représente la stabilité, l'identification et l'appartenance à une culture et à une histoire ; la transformation est l'expression de la vitalité, de la dynamique. L'une et l'autre sont essentielles à l'équilibre de notre société.

Oui, le patrimoine est vivant, oui il évolue, oui il faut le protéger. Et pour le protéger comme il se doit, il faut le connaître. Pour le connaître, il faut l'identifier et le répertorier, à l'image de cette collection de la Société d'histoire de l'art en Suisse.

Nous devons dire aux urbanistes qu'ils ne travaillent pas sur une page blanche. On construit sur un territoire vivant, un patrimoine naturel ou bâti, d'où la nécessité de faire un travail de recensement patrimonial en amont de toute planification territoriale.

Depuis 1976 et l'adoption de la loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites, plus de 22 000 immeubles ont été recensés dans le canton. Les recensements les plus anciens auront donc bientôt quarante ans et ne couvrent pas la totalité du territoire cantonal qui compte aujourd'hui plus de 87 000 bâtiments. En outre, ils ne répondent plus complètement aux préoccupations actuelles ni à l'évolution des connaissances en architecture. En effet, tandis qu'on privilégiait en 1976 l'architecture rurale et ancienne, on est aujourd'hui davantage conscient de l'intérêt des réalisations contemporaines nées depuis les années 1930.

Ainsi, le projet de mettre à jour ces données est né avec le Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil en septembre 2013. Le programme mis en œuvre par l'office du patrimoine et des sites et l'office de l'urbanisme se fixe pour objectif de couvrir l'ensemble du canton, afin d'identifier et de documenter les bâtiments dignes d'intérêt, puis de protéger les plus remarquables. Ce recensement architectural du canton prévoit en outre de mettre les

résultats à la disposition du public via le Système d'information du territoire genevois, dans un souci constant de pédagogie et de connaissance du patrimoine.

Ce recensement architectural est en cours dans quatre communes, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Onex et Vernier, recensées de juin à décembre 2016, et s'étendra bientôt à l'ensemble du canton.

Il nous permettra de mieux coordonner le développement de notre territoire avec la protection de certains biens et de les valoriser au mieux dans les projets urbanistiques.

Je vous remercie pour votre attention.

*Antonio Hodgers*  
*Conseiller d'Etat chargé du DALE*